

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Mercredi 16 décembre 2020
HEURE : 17 h 30
LIEU : Visioconférence

***** LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.	Pierre Janecek, maire
MM.	Kevin Mitchell François Tremblay Gaston Chamberland Léo Simoneau Jules Brunelle-Marineau Guillaume Brais

ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

ORDRE DU JOUR

1. Séance à huis clos par visioconférence ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Comptes payables ;
4. Virements budgétaires ;
5. Affectation du surplus de l'exercice 2020 ;
6. Salaires 2021 ;
7. Taux d'intérêt sur comptes impayés 2021 ;
8. Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement n° 409-21 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2021 ;
9. Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement n° 410-21 établissant la tarification des biens, services ou activités du SSID ;
10. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets Particuliers d'Amélioration – Circonscription électorale de Brome-Missisquoi / Dossier no 00029371-1 – 46050 (16) – 2020-06-01 – 43 ;
11. Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales dossier # 2020-46050-16-0177 ;
12. Demande au Pacte Brome-Missisquoi 2021 ;
13. Proposition de local pour le Bureau d'Accueil Touristique – saison 2021 ;
14. Engagement surveillant de nuit (voirie) ;
15. Entente – lot 3 798 812 ;
16. Questions du public ;
17. Levée de l'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié comme prévu par la Loi sur les cités et villes.

359-20

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

- CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;
- CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page *Facebook*.

Adopté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

360-20 Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

COMPTES PAYABLES

361-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et résolu que la liste des comptes payables au 16 décembre 2020, représentant des déboursés de 69 922,89\$ soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 37782 à # 37831 inclusivement.

Que soient autorisés la dépense et le paiement de la facture # 021203 à Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. d'un montant de 338 192,39 \$, pour les travaux de raccordement de l'aqueduc.

Que soient autorisées les dépenses suivantes : un montant de 27 679,99 \$ pour l'assurance collective des employés, ainsi qu'un montant de 27 820,61 \$ pour l'entretien des cours d'eau.

Que soient autorisés la dépense et le paiement à monsieur Jacques Boulais d'un montant de 1 065,66 \$, pour le remboursement des frais suivants : bottes de sécurité, lunettes de sécurité et facture de cellulaire.

Que soient autorisés la dépense et le paiement à monsieur Patrick Cournoyer d'un montant de 627,25 \$, pour le remboursement des frais suivants : réparation camion et achat d'un porte-voix.

Que soient autorisés le paiement de la facture # CA04.0.001.8001967 à Eurovia Québec Construction Inc. d'un montant de 24 665,97 \$, pour le paiement de la retenue dans le cadre des travaux effectués sur le chemin Maska en 2019.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau
Pour la portion du paiement de la facture à Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 455 303,31 \$, le solde des dépenses de 34 671,45 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur, sous réserve de virements budgétaires à effectuer.

VIREMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des virements budgétaires soumise par la trésorière ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

362-20 et unanimement résolu que la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires présentés pour l'année financière 2020.

Adopté.

AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut affecter une partie du surplus de l'exercice financier 2020 ;

En conséquence, il est :

363-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer les affectations suivantes :

COMPTE	DESCRIPTION	MONTANT
59 15901 000	Affectation – Entente MCCQ et sentier	55 000 \$
59 15903 000	Affectation entretien des cours d'eau	122 000 \$
59 15902 000	Affectation – Équipement de voirie	15 000 \$

Adopté.

SALAIRES 2021

364-20 Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu qu'une augmentation générale de 2 % des salaires soit accordée aux employés réguliers de la Municipalité non régis par une convention collective, au 1^{er} janvier 2021.

Que la part de l'employeur au REER collectif soit de 5 %, à condition que l'employé contribue au moins pour 1 %.

Adopté.

TAUX D'INTÉRÊT SUR COMPTES IMPAYÉS 2021

365-20 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le taux d'intérêt sur les comptes impayés soit modifié pour 2021, et qu'il passe de 15 % à 10 % par année.

Adopté.

366-20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 409-21 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2021.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du Projet de Règlement n° 409-21 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2021.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 410-21 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DU SSID

Monsieur le conseiller Guillaume Brais donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement établissant la tarification des biens, services ou activités du SSID.

367-20

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du Projet de Règlement n° 410-21 établissant la tarification des biens, services ou activités du SSID.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI / DOSSIER NO 00029371-1 – 46050 (16) – 2020-06-01 – 43

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Dunham a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition des comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition des comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition des comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Pour ces motifs, il est :

368-20

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Dunham approuve les dépenses d'un montant de 39 687,71 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
DOSSIER # 2020-46050-16-0177

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation 546 845 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs, il est :

369-20

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la Ville de Dunham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté.

DEMANDE AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2021

ATTENDU QUE la Ville de Dunham désire développer le projet de la Maison des vins de Brome-Missisquoi annexée à son Bureau d'Accueil Touristique ;

ATTENDU QUE le CLD Brome-Missisquoi et le Comité des vigneronns de Brome-Missisquoi se sont montrés intéressés à développer un tel projet sur le territoire et que, par sa localisation, Dunham est la ville la mieux désignée pour accueillir le projet ;

ATTENDU QU' afin d'aller chercher les ressources adéquates et d'être accompagnée dans la mise en place de la Maison des vins de Brome-Missisquoi, la Ville de Dunham a besoin de ressources financières supplémentaires ;

ATTENDU QUE nous avons confirmé auprès de la MRC Brome-Missisquoi la recevabilité d'une seconde demande reliée au projet de la Maison des vins ;

Pour ces motifs, il est :

370-20

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la Ville de Dunham dépose une seconde demande au Pacte Brome-Missisquoi pour le développement de la Maison des vins de Brome-Missisquoi en janvier 2021 dont le montant s'élève à 14 116 \$.

Que la Ville de Dunham s'engage à défrayer sa part de l'investissement s'élevant à 5 654 \$.

Adopté.

PROPOSITION DE LOCAL POUR LE BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE le local actuel dédié au Bureau d'Accueil Touristique (BAT) est de nature temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Maison des vins de Brome-Missisquoi, d'envergure régionale, aura la chance de s'implanter à Dunham et que cela nécessite un local adéquat et situé au centre-ville avec pignon sur rue ;

CONSIDÉRANT la rareté des opportunités de location commerciale de qualité à Dunham ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

371-20 et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la signature d'un bail d'un (1) an pour la location du local commercial situé au 3740, rue Principale, en vue d'y établir son Bureau d'Accueil Touristique (BAT) et la Maison des vins de Brome-Missisquoi, aux conditions suivantes :

- Début du bail : le bail prendra acte le 1^{er} mars 2021 au montant de 750 \$/mois (électricité, service Internet en sus).

Que le conseil municipal autorise le maire à signer pour et au nom de la Ville de Dunham, le bail commercial.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie que cette dépense affectera le poste budgétaire # 02 62200 511.

ENGAGEMENT SURVEILLANT DE NUIT (VOIRIE)

372-20 Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Chaine McIntyre Daudelin au poste de surveillant de nuit. Les conditions d'emploi sont celles prescrites par la convention collective intervenue entre le Syndicat des employées et employés municipaux du Québec (CSQ) et la Ville de Dunham.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 141 et contributions de l'employeur s'y rapportant.

ENTENTE – LOT 3 798 812

373-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal entérine l'entente convenue entre la Ville de Dunham et les propriétaires du lot 3 798 812, laquelle a été signée par monsieur le maire Pierre Janecek, pour et au nom de la Ville de Dunham.

Que le conseil municipal autorise la dépense et les paiements prévus à l'entente.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10210 721.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

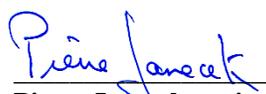
La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

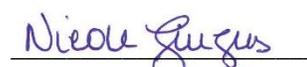
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

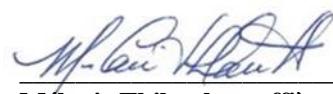
374-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.


Pierre Janecek, maire


Nicole Gingras, trésorier


Mélanie Thibault, greffière